



DÉPARTEMENT DU DOUBS
MAIRIE DE MAMIROLLE
25620
2 bis rue de l'école
TÉL 03 81 55 71 50
FAX 03 81 55 74 61
mairie@mamirolle.com
www.mamirolle.fr

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Mercredi 24 juin 2015 à 20h00

Présidence : M. Daniel HUOT, Maire

Présent : tous les conseillers, sauf Ms. COPPOLA Ernest, CUENOT Eric, Jean-Louis BERNER et Mmes CLOIREC Céline, BOURGOIN Cécile, excusées

Procurations: de M. COPPOLA Ernest à M. PARRA Miguel
de M. CUENOT Eric à Mme RICARD Edwige
de M. BERNER Jean-Louis à M. MAILLOT Dominique

Secrétaire : Mme ANZALONE Nelly

Le Maire certifie :

que la convocation du conseil municipal a été faite le 19 juin 2015;
que le nombre de conseillers en exercice est de 19.

Le présent procès-verbal a été affiché à la porte de la mairie le 1^{er} juillet 2015, en exécution des articles L.2121-10, L.2121-11, L.2121-17, L.2124-3, R.121-7, R.121-9, R.124-2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

ORDRE DU JOUR :

1. Approbation du PV du Conseil Municipal du Mardi 26 mai 2015

2. FRANCAS du Doubs : modification des tarifs de restauration, des tarifs d'accueil en périscolaire et extra-scolaire et création d'une nouvelle tranche de facturation.

3. Achat du terrain cadastré section AI n° 246 appartenant à la mairie

4. Motion pour la sauvegarde des libertés locales (Loi NOTRe)

5. Informations diverses :

- ✓ Point sur les demandes d'autorisation d'urbanisme / DIA et demandes de certificat d'urbanisme
- ✓ Information du Conseil Municipal des actes de gestion pris dans le cadre des délégations attribuées au Maire
- ✓ Présentation par Mme BICHET Monique du bilan de fonctionnement du relais assistantes maternelles
- ✓ Subvention du Conseil Général du Doubs pour la construction de trottoirs sur la RD n°112
- ✓ Conseil Général du Doubs : Fonds de péréquation des taxes additionnelles aux droits d'enregistrement.
- ✓ Demande de location de salle : ALESA : refus
- ✓ Présentation par M. Dominique MAILLOT du compte rendu du Comité de Pilotage du Noret du 10/06/2015

1. Approbation du PV du Conseil Municipal du 26 mai 2015

Le Maire invite les conseillers à formuler des remarques sur la rédaction du procès-verbal de la réunion du 26 mai 2015. En l'absence d'observations, le Conseil Municipal approuve ce procès-verbal.

2. FRANCAS du Doubs : modification des différents tarifs des activités péri et extra scolaires et création d'une nouvelle tranche de facturation.

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal les tarifs actuellement appliqués par les FRANCAS du Doubs dans le cadre des activités péri et extra scolaires.

TRANCHES	QF de 0 à 775 €	QF de 776 à 1000 €	QF de 1001 à 1200 €	QF > 1200 €
Périscolaire matin et soir	1.30 €	1.80 €	1.85 €	1.95 €
Restauration scolaire	4.50 €	5.50 €	5.80 €	6.10 €
Vacances scolaires avec repas	8.25 €	12.25 €	12.55 €	12.85 €
Vacances scolaires sans repas	5.55 €	9.05 €	9.35 €	9.65 €

A l'issue d'une réunion avec les FRANCAS du Doubs, il est proposé d'augmenter l'ensemble de ces tarifs de 2 % à compter du 1^{er} septembre 2015 et de créer une nouvelle tranche de facturation pour les familles dont le quotient familial est supérieur à 1 400 €

Les tarifs ainsi proposés sont les suivants :

TRANCHES	QF de 0 à 775 €	QF de 776 à 1000 €	QF de 1001 à 1200 €	QF de 1201 à 1400 €	QF > à 1400 €
Périscolaire matin et soir	1.33 €	1.84 €	1.89 €	1.99 €	2.03 €
Restauration scolaire	4.59 €	5.61 €	5.91 €	6.22 €	6.34 €
Vacances scolaires avec repas	8.41 €	12.50 €	12.80 €	13.10 €	13.36 €
Vacances scolaires sans repas	5.66 €	9.23 €	9.54 €	9.84 €	10.04 €

L'exposé du Maire entendu et après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal :

- approuvent les tarifs susmentionnés
- décident que ces tarifs seront appliqués à compter du 1^{er} septembre 2015

3. Achat du terrain cadastré section AI n°246 attenant à la mairie.

Monsieur le Maire informe les membres de l'assemblée qu'il a été saisi, par Madame VOLET-SAGE Janine, d'une proposition de vente du terrain attenant à la mairie cadastré section AI n° 246 d'une superficie de 444 m²

Vu l'article L1111-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques (CGPPP) qui permet aux communes d'acquérir à l'amiable des biens et des droits à caractère mobilier ou immobilier,

Vu l'inscription au budget communal du montant nécessaire à l'acquisition,

Considérant que ce terrain présente un intérêt pour la commune de par sa mitoyenneté avec la mairie, monsieur le Maire propose de l'acquérir au prix de 35 €/m² en accord avec Madame VOLET-SAGE,

L'exposé du Maire entendu et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- décide de se porter acquéreur du terrain cadastré section AI n° 246 d'une superficie de 444 m² pour un montant total de 15 540 €
- décide de prendre en charge les frais d'acte notarié afférent à cette affaire
- autorise Monsieur le Maire à signer l'acte de vente correspondant et tout autre document afférent à cette affaire.

4. Motion pour la sauvegarde des libertés locales (Loi NOTRe)

Monsieur le Maire présente la Motion pour la sauvegarde des libertés locales de l'Association des Maires Ruraux de France, motion adoptée à l'issue de son assemblée générale le dimanche 19 avril 2015 à Paris.

Le projet de loi NOTRe veut réduire la liberté d'action des élus locaux.

Les Maires demandent aux parlementaires de prendre en considération les attentes exprimées par l'Association des Maires Ruraux de France, tout particulièrement en ce qui concerne la représentation dans les intercommunalités, la taille de celles-ci et les conditions de mises en œuvre du PLUi (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal). Ils leur demandent de s'opposer à l'adoption en l'état du texte du projet de loi NOTRe et, de manière générale, à rejeter tout texte qui mettrait à mal les libertés locales.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal, constatant la très large convergence des positions de la majorité des associations représentatives d'élus sur ces questions, soutient la motion de l'AMR intitulée « Motion pour la sauvegarde des libertés locales » présentée lors de son assemblée générale du 19 avril 2015 pour sauvegarder la légitimité de la proximité du niveau communal en cohérence avec les aspirations de nos concitoyens qui demandent efficacité et proximité.

5. Informations diverses

5.1. Point sur les demandes d'autorisation d'urbanisme

	NOM	Lieu des travaux	Nature des travaux	Décisions
Décision de DP	M. RAYNARD Philippe	1 Rue des Quatre Vents	Division d'un terrain en vue de construire	Décision tacite d'accord le 28/05/2015
	Conseil Régional de Franche-Comté	1 Rue de l'Église	Réfection de la toiture du bâtiment administration de l'ENIL (Pose de 4 nouveaux velux + remplacement de 9 velux existants)	Décision tacite d'accord le 04/06/2015
	M. DOHEN René	5 rue de Vesson	Construction d'une terrasse surélevée à hauteur du balcon existant de 18m ²	Décision tacite d'accord le 05/06/2015
	M. et Mme Louis et Gabrielle MARGUIER	45 Rue du Stade	Division d'un terrain en vue de construire	Décision tacite d'accord le 18/06/2015
	M. PRUNIAUX Philippe	11 Rue de Vesson	Aménagement de combles avec pose d'une fenêtre de toit, pose de capteurs solaires thermiques (4m ²) sur toiture, pose d'un bardage bois sur les façades est et ouest, création d'un conduit de cheminée	Décision tacite d'accord le 20/06/2015

	Mme JAGGI Marie-Annick et M. ABISSE Christian	29 Rue du Cordier	Construction d'une annexe au garage d'une surface de 9.18 m ² et d'un auvent de 8.72 m ²	Décision tacite d'accord le 20/06/2015
	M. CAMUS Fabrice	7 Rue des Champs Michaud	Création d'une pièce supplémentaire au-dessus du garage de 12.86 m ² ó Pose de 2 fenêtres de toit	Décision tacite d'accord le 23/06/2015
Dépôt de DP	M. CHANEZ Kévin	8 Rue Lucien Febvre	Création d'une ouverture avec pose d'une fenêtre en façade est	
	M. RUFFIN Emmanuel	10 Grande Rue	Installation d'un bucher d'une surface de 7.2 m ²	
Dépôt de PC	M. TOURNOUX Yann et Mme CREVOISIER Camille	2 Rue des Quatre Vents	Construction d'une maison d'habitation de 115 m ²	
	SAS Maisons CONTOZ / Philippe Patrice	Lotissement La Vye de Gennes - Lot n°1 18 rue de la Vye de Gennes	Construction d'une maison d'habitation de 103 m ²	
	Mme GROSERRIN Elisabeth	5 Rue du Stade	Réhabilitation d'une maison d'habitation (Démolition partielle de l'appentis façade sud-ouest, création de 2 baies vitrées, modification porte fenêtre véranda, modification porte grenier en porte fenêtre avec garde-corps)	
	SAS Maisons CONTOZ / M. et Mme MAGLOIRE Raphaël	Lotissement La Vye de Gennes - Lot n°8 4 rue de la Vye de Gennes	Construction d'une maison d'habitation de 94 m ²	
	SAS Maisons CONTOZ / M. GUILLAUME Olivier	Lotissement La Vye de Gennes ó Lot n° 7	Construction d'une maison d'habitation de 113 m ²	
	M. CHOUET Philippe	2 Chemin de la Laiterie	Agrandissement d'un garage	
	SAS Maisons CONTOZ / QUERRY - POTIER	Lotissement La Vye de Gennes - lot n°5 - 10 Rue de la Vye de Gennes	Construction d'une maison d'habitation de 115 m ²	

	Pétitionnaire	Références cadastrales et objet	Adresse du terrain
Demande de certificat d'Urbanisme opérationnel	MARGUIER Louis et Gabrielle	Section AA n°1	45 rue du Stade

5.2. Information du Conseil Municipal des actes de gestion pris dans le cadre des délégations attribuées au Maire

Objet : Création d'un nouveau site web communal
Titulaire : Thomas ANZALONE
Montant : 1900 € HT

5.3. Bilan de fonctionnement du relais assistantes maternelles

Madame BICHET présente le bilan de l'année 2014. Un article sera publié dans le journal municipal « Mamirolle Actu »

5.4. Subvention du Conseil Départemental pour la construction de trottoirs sur la RD n°112

Le Conseil Départemental a décidé d'attribuer à la commune une subvention d'un montant de 3 405 € pour la construction de trottoirs sur la RD n°112

5.5. Conseil Départemental : fonds de péréquation des taxes additionnelles aux droits d'enregistrement.

La commune se voit allouer par le Conseil Départemental au titre du fonds de péréquation des taxes additionnelles aux droits d'enregistrement pour 2014 une dotation de 36 943.20 €

5.6. Demande de location de salle ALESA : refus

Monsieur le Maire informe les membres de l'assemblée qu'il a été saisi d'une demande de location de la salle des fêtes par l'association ALESA pour le mardi 26 mai 2015.

Des dégradations ayant été commises et la salle ayant été rendue dans un état déplorable lors de deux locations précédentes, cette demande a été refusée.

5.7. Présentation du compte rendu du Comité de Pilotage du Noret du 10 juin 2015

Cette zone d'intérêt communautaire appartient à la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon qui en assure la commercialisation et la gestion.

Monsieur MAILLOT présente l'évolution de la zone actuelle en termes de commercialisation, d'évolution de l'accessibilité à une parcelle, de la signalétique. Il fait ensuite le point sur l'avancement du projet d'extension de cette zone d'activités.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h35

Le prochain conseil municipal se tiendra **le Mercredi 5 août 2015 à 19h00**

La secrétaire,

Nelly ANZALONE

Le Maire,

Daniel HUOT